

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr PERTOIS Gilles, Mr BOUCQUEMENT Jacky, Mme CAPELLE Brigitte, Mme ZAGAR Martine, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil, Mr DAMBRON Cyril.

Absents représentés :

Mr COURTY José représenté par Mr BOUCQUEMENT Jacky, Mr GAUCHER Jérôme représenté par Mr DAMBRON Cyril, Mr GUYON Pascal représenté par Mr JOURNÉ Jean-Pierre, Mr LE FLOCH Jean-Claude représenté par Mr TISSERAND Patrick

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mr BAUCHET Jean-Marie

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

⇒ Mr HAMON Guillaume, du service Urbanisme à la CCEPC, est venu présenter la procédure pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un comité de pilotage doit être créé afin d'en assurer le suivi. Les membres de la commission Urbanisme et bâtiments feront partie de ce comité de pilotage

N° 01/2015 : Convention de mise à disposition d'installation d'éclairage public giratoire RD40 / RD10

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un modèle de convention ayant pour objet de mettre à disposition des communes alentours les installations d'éclairage public desservant le giratoire situé à l'intersection de la RD 40 et de la RD10.

En effet, ce giratoire est situé sur la seule Commune de MONTHELON, mais est un ouvrage des plus importants pour la sécurité et la desserte routière de l'ensemble des communes environnantes. La mise à disposition des installations aux communes environnantes permettrait la rationalisation de ces coûts de fonctionnement en autorisant ces dernières à participer aux frais de fonctionnement.

La commune de MONTHELON met à disposition de l'ensemble des communes signataires :

- l'armoire de commande d'éclairage public,
- l'ensemble du réseau souterrain de desserte électrique basse tension servant à alimenter les candélabres situés sur le giratoire et ses voies d'accès,
- l'ensemble des candélabres et dispositifs lumineux permettant l'éclairage du giratoire et de ses voies d'accès.

Les conditions de remboursement entre les parties des frais engendrés par la présente mise à disposition prennent en compte les coûts :

- d'entretien du Patrimoine : dépannage, entretien courant, remplacement suite à accident ou vétusté,
- de fonctionnement liés à la facturation de l'électricité (abonnement et consommation).

Le coût des services mutualisés ainsi déterminé est ensuite réparti entre les collectivités signataire en fonction d'une clé de répartition définie comme suit :

La présente convention entrera en vigueur à la date du 1er janvier 2015 et sera conclue jusqu'en mars 2020 à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis d'au moins six mois.

Après discussion à 13 voix pour et à 2 voix contre des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'installation d'éclairage public pour le giratoire RD 40/RD10.

N° 02/2015 : Tarif de location du Foyer Rural pour le personnel communal

Monsieur le Maire informe qu'un agent de la commune a réservé le Foyer Rural pour célébrer une fête familiale. Cet agent demande s'il peut bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention, d'appliquer la location du Foyer Rural des habitants de Grauves à l'ensemble du personnel de la commune soit :

	Du mardi au jeudi	Week-end
Foyer rural complet	270€	380€
Salle n°1 + bar	180€	240€
Salle n°2 + bar	120€	170€
Salle n°3 + bar	50€	100€

N° 03/2015 : Adhésion Boucles de champagne 2015

Monsieur le Maire informe que plusieurs réunions ont eu lieu avec Madame NOIR Nelly, représentante de l'Office Des Sports Epernay Pays de Champagne (OSEPC), afin d'accueillir Les Boucles de Champagne 2015 à Grauves.

Une adhésion à l'Office Des Sports Epernay Pays de Champagne avec une participation annuelle financière calculée sur la base de 0.70€ par habitant est demandée.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'adhérer à l'OSEPC et de verser une cotisation de 0.70€ par habitant pour 2015
- d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'affiliation pour l'année 2015

N° 04/2015 : Vote des subventions 2015

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les subventions communales 2015 aux associations suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Subventions 2015</u>	<u>Reliquat 2014</u>
-Billard Club de Grauves	350.00	
-Football Club de Grauves	350.00	
-Tennis de Table de Grauves	350.00	350.00
-Ball Trap Club de Grauves	350.00	350.00
-Club Modélisme de Grauves	250.00	250.00
-Association la Ruche de Grauves	500.00	
-ACCA de Grauves	250.00	
-Club L'Age d'Or de Grauves	250.00	
-ACPG – CATM de Grauves	250.00	
-Amicale des Pompiers de Grauves	250.00	250.00
-Association Grauves d'Hier et		

D'Aujourd'hui	250.00	
-Confrérie Saint Vincent de Grauves	250.00	
-Les Echos Champenois de Grauves	250.00	250.00
-Chorale des Coteaux d'Épernay de Grauves	250.00	
-Association L'art de Vivre	250.00	
-Association Les Coteaux Sud (sous réserve)	350.00	350.00
-Comité des Fêtes de Grauves	2400.00	
-Amicale des Pompiers de Grauves		
Subvention exceptionnelle : reversement de la cotisation assurance annuelle 2014	665.50	
-Association GASPA de Grauves	<u>250.00</u>	
	8065.50€	<u>1800.00€</u>

Soit un total de **9865.50€**

⇒ Monsieur le Maire informe que deux permis de construire (une construction et une extension de garage) et une modification de permis de construire ont été déposées en mairie depuis le début de l'année. Après avis du maire, les dossiers sont instruits par le service Urbanisme de la CCEPC.

⇒ Monsieur le Maire informe que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire et doit être élaboré cette année.

Le PCS est l'organisation de gestion de tous les événements de sécurité civile qui peuvent frapper une commune, qu'ils soient ou non des risques majeurs (mouvement de terrain, tempête, pandémie...)

- Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité et recense les moyens disponibles
- Il définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population

QUESTIONS DIVERSES

N° 05/2015 : Suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 18h00

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que compte tenu de la vacance de l'emploi suite à la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 23h hebdomadaires, il est nécessaire, de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 18/35^{ème}
- que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 février 2015

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 18/35^{ème} à compter du 01 février 2015

⇒ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut prévoir les plannings des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections départementales du 22 mars et 29 mars 2015.

⇒ Monsieur le Maire précise qu'il faut prévoir les investissements à inscrire au budget prévisionnel 2015.

- PLU
- PAVE
- Achat d'une tondeuse
- Défibrillateur
- Réfection du lavoir
- Chemins de vignes
- Balayeuse pour le tracteur

⇒ L'Association des Parents d'élèves du Collège Saint-Exupéry d'Avize organise leur brocante le dimanche 7 juin 2015 à Grauves. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à leur demande.

N° 06/2015 – Vente de bois de la parcelle « Montabor » :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que la parcelle « Montabor » a été nettoyée afin de prévoir l'aménagement du terrain
- que suite à la coupe des arbres, 10m³ de bois sont à évacuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de vendre la totalité des 10m³ de bois à un seul acquéreur au prix de 40.00€ le m³

⇒ Après discussion avec les riverains de la rue du Buat, un projet en sens unique et l'installation de stops supplémentaires ont été évoqués.

⇒ Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) doit être réalisé en 2015. La Société AD-P a été retenue en 2013 (délibération n° 2013/08/02) et un acte d'engagement a été signé pour un montant de 6 215.70€ HT le 02 septembre 2013.

⇒ Concernant l'archivage, le Centre de Gestion a envoyé un devis d'un montant 4 584.00€ (24 jours à 191.00€ par jour).

⇒ Le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) propose un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Dans un premier temps, il s'agit de recenser les Collectivités intéressées par ce groupement. Monsieur le Maire informe qu'il a renvoyé un document mentionnant le nombre de sites et les consommations annuelles globales pour la Commune de Grauves.

⇒ La commission Fêtes et Animations Culturelles informe qu'elle a réservé la fanfare « Show Parade Creutzwald » pour le dimanche de la fête patronale de Grauves. La commission a aussi discuté pour le repas annuel du 14 juillet.

⇒ L'Association GASPA souhaite organiser une randonnée pédestre « sortie botanique » le 07 juin 2015. Elle demande pour bénéficier d'un endroit pour le stationnement et l'installation des stands. Le Conseil Municipal rappelle que la brocante de l'Association des Parents d'élèves du Collège Saint-Exupéry d'Avize est déjà prévue ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ